

DEPARTEMENT
du
TARN

ARRONDISSEMENT
de
CASTRES

CANTON
de
MAZAMET

Mairie d' AUSSILLON

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 06 Juillet 2020

L'AN deux mille vingt, le **six** du mois de **juillet** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 30 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

Présents :

MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Leila ROUDEZ, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Chantal GLORIES, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Josiane CASTRO, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Mahmoud NOUI, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

Procurations :

Philippe COLOMBANI à Marc MONTAGNE
Philippe PAILHE à Jérôme PUJOL
Françoise MIALHE à Leila ROUDEZ

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : 29	Lors de la séance :		
	Présents : 26	Procurations : 3	Absents : 0
OBJET : Instauration d'une aide à la destruction des nids de frelons asiatiques et approbation du règlement			Date d'affichage : 08 juillet 2020

M. le Maire expose que la commune d'Aussillon n'échappe pas à la prolifération des nids de frelons asiatiques qui colonisent de nombreux endroits et provoquent un certain danger pour les riverains.

L'instauration d'une aide pour la lutte contre le frelon asiatique constitue donc une mesure d'intérêt général destinée à améliorer la qualité de vie de la population aussillonnaise en assurant une tranquillité et une sécurité renforcée des personnes.

Pour répondre aux attentes des administrés concernés par ce problème, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer une aide à la destruction de nids de frelons, à toute personne habitant la commune, qui en ferait la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le principe d'une aide à la destruction de nids de frelons asiatique selon les conditions définies par le règlement joint en annexe ;

➤ **APPROUVE** le règlement qui détermine les modalités d'attribution de l'aide, et donne pouvoir à M. le Maire pour mettre en œuvre cette mesure à compter du 15 juillet 2020.

➤ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget primitif de l'exercice 2020, en section de fonctionnement chapitre 011 – article 6574 « Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privée »

Pour Extrait conforme,
Le Maire,
Fabrice CABRAL



Acte ayant acquis caractère
exécutoire à la date du
AUSSILLON, le
Le Maire,
Fabrice CABRAL.

